

Délibération N°2023-030-BC

Date de convocation : 26 mai 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Animations Jeunesse – Fixation des tarifs

L'an deux mil vingt-trois, le 6 du mois de juin à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
 Mme HENAFF Marie Claire
 M. JEZEQUEL Jean
 M. BODIGUEL Robert
 Mme GUILLERM Babeth
 M. MIOSSEC Gilbert
 M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Secrétaire de séance : M. JEZEQUEL Jean

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre des activités estivales Raid Aventure et Raid Junior proposées par la CCPL aux jeunes du territoire via les ALSH, il est proposé de fixer le tarif de participation pour chacun des séjours au tarif de 30 euros par participant.

Dans le cadre des activités « Animations estivales à l'Equipôle », « Soirée Dance Floor » et « Fun Challenge 9-11 ans », il est proposé de fixer le tarif de participation pour chacune des animations au tarif de 5 euros par participant.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Fixe le tarif du Raid Aventure et Raid Junior à hauteur de 30 euros par participant et par séjour.**
-
- **Fixe le tarif des « Animations estivales à l'Equipôle », de la « Soirée Dance Floor » et du « Fun Challenge 9-11 ans » à hauteur de 5 euros par participant et par animation.**
- **Dit que ces tarifs sont applicables sur les années 2023 et 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 7 juin 2023.

Le Secrétaire de séance,
Jean JEZEQUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

